

Au Conseil Intercommunal

PRÉAVIS 05/2020 (législature 2016-2021)

relatif à une demande de crédit de CHF 99'000.00 TTC destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et à la mise en place d'un contrat d'entretien et maintenance des systèmes interactifs

Membre Codir responsable : M. Scott ADAMS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

But du préavis

Le but du présent préavis est d'octroyer au Comité de Direction un crédit permettant :

1. d'équiper 6 classes à Trélex (collège La Farandole), 4 classes à St-Cergue (collège Jean-Jacques Rousseau) et 1 classe à Genolier (collège Le Montant) avec des systèmes interactifs ;
2. de former 20 utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs installés ;
3. de mettre en place un contrat d'entretien et de maintenance des systèmes interactifs.

Définitions

CODIR : comité de direction

EPSGE : Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs

LED : Light Emitting Diodes ou diodes électroluminescentes

Système interactif : dans le présent préavis, est composé :

- d'un écran LED, tactile, de grande taille (minimum 86 pouce de diagonale) ;
- d'un support mural et/ou posé au sol tiendra l'écran tactile et deux tableaux blancs sur un cadre contre le mur ;
- d'un système de communication Apple TV 4K, branché sur l'écran ;
- d'un logiciel permettant aux utilisateurs et utilisatrices de construire des cours interactifs.

Principaux enjeux du projet

Dans la société actuelle il est fondamental de donner à nos élèves les outils appropriés permettant de favoriser le développement de l'esprit critique face aux médias et aux avancées technologiques. L'éducation aux médias et les productions de réalisations médiatiques font désormais partie du projet global de formation de l'élève. Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire d'adopter différentes mesures dont certaines sont déjà en œuvre à l'heure actuelle à l'EPSGE: le renforcement de la formation (initiale et continue) des enseignants ; la formation des personnes ressources qui vont conseiller le personnel enseignant, soutenir la mutualisation des ressources d'enseignement et d'apprentissage ainsi que l'innovation pédagogique ; le développement de projets interdisciplinaires; le renforcement et le développement d'un environnement d'apprentissage propice à l'innovation qui s'appuie sur les technologies numériques et les réseaux. Cela permet de négocier au plus juste la transition numérique de la société en développant chez nos jeunes une forme de culture numérique.

Le recherche sur le fonctionnement du cerveau et la manière d'apprendre ont permis de faire évoluer de manière significative les manières d'enseigner. La pédagogie est donc passée d'une focalisation sur le maître dispensant son savoir à une focalisation sur l'élève qui se doit de co-construire des compétences au travers de recherches, de la confrontation à différentes sources de savoir et au partage. Ce changement nécessite des outils adaptés, à savoir des ordinateurs et des tablettes et un moyen de mettre en commun les divers travaux réalisés par les élèves et les enseignants/es. C'est pourquoi l'EPSGE travaille depuis 2012 sur des projets pilotes permettant d'évaluer ces outils, d'utiliser les divers outils didactiques et de développer des compétences dans le domaine des technologies numériques.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a lancé à la rentrée 2018, une phase de déploiement de différentes formes d'éducation numérique dans des établissements scolaires et débuté la formation continue des enseignants à la thématique. À la différence d'autres cantons, cette première phase vise les enfants dès leur plus jeune âge ; des élèves scolarisés dès le premier cycle primaire, dans 12 établissements pilotes de l'école obligatoire, bénéficient d'un tel enseignement. L'EPSGE en fait partie.

Dans son programme de législature 2017-2021¹, le Conseil d'Etat poursuit l'intégration progressive et transversale de l'éducation numérique au sein des établissements de l'école vaudoise dans tous les ordres d'enseignements.

Ces objectifs sont définis dans la mesure 1.3 du programme de législature :

Accompagner la transition numérique de la société. Développer l'éducation numérique et la culture générale de la numérisation dans l'ensemble du système de formation. Prévenir le déclassement professionnel au travers de la formation continue et des mesures de reconversion. Assurer la desserte des réseaux sur l'ensemble du territoire.

Les actions du programme de législature 2017–2022, qui concernent l'enseignement sont :

- renforcer la formation des enseignants à l'éducation numérique, tant dans les cursus de formation initiale des futurs enseignants, qu'au travers de la formation continue et mutualiser l'innovation pédagogique moyennant des modules de formation interdisciplinaires et disciplinaires ;
- former les élèves à l'utilisation des médias et aux contenus en ligne, les initier à l'intelligence artificielle et à la programmation ; favoriser ainsi, y compris pour les élèves à besoins particuliers, l'accès aux savoirs et compétences.

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ce/fichiers_pdf/prog-leg_2017-2022-final-numerique.pdf

- sur la base des enseignements des projets pilotes en cours, adapter progressivement l'équipement interactif en collaboration avec les communes pour créer un environnement d'apprentissage propice à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tous les enseignants et dans toutes les disciplines. Formaliser le cadre cantonal des équipements nécessaires.

On voit donc que l'équipement en systèmes interactifs s'inscrit dans la stratégie cantonale et, qu'à terme, toutes les salles de classe de l'AISGE devront être équipées.

Le CODIR privilégie de travailler par étape pour ces installations et a choisi, sur recommandation du Comité de direction de l'EPSGE d'équiper les salles de classe où il n'y a aucun équipement à l'heure actuelle.

Une première installation de 5 unités à Arzier pour des classes 5P-6P et de 10 unités à Genolier pour des classes 7P-8P a été réalisée l'année dernière. Celle-ci devait permettre entre autre de valider le choix d'un tel système interactif et mettre en place une stratégie et des formations pour les enseignant.e.s.

Le retour de cette première expérience est positif et c'est pourquoi la direction de l'EPSGE demande le déploiement des systèmes interactifs, par étapes, dans les collèges du groupement scolaire.

Sélection du prestataire

Au vu du nombre de systèmes interactifs et des montants estimés, ce projet n'est pas soumis à la procédure d'appel d'offre par marché public.

Des appels d'offres ont ainsi été demandées à deux entreprises qui ont déjà fournis des systèmes interactifs à l'AISGE. Celles-ci ont démontré lors de la précédente demande d'offre (préavis 02/2019) la qualité et l'adéquation des solutions techniques proposées ainsi que des solutions de dépannage et maintenance. Le critère d'adjudication a donc été le prix.

Après analyse des 2 offres, celle qui a été retenue pour les systèmes interactifs est celle de la société mobil Galmar SA à Lonay.

Récapitulatif des coûts

Selon offres rentrées	Prix unitaire	Unités	Prix total
1. Ecran tactiles 86 pouces	4'100.00 CHF	11	45'100.00 CHF
2. Supports muraux et volets latéraux	2'200.00 CHF	11	24'200.00 CHF
3. Apple TV	229.00 CHF	11	2'519.00 CHF
5. Câblage audio & video	120.00 CHF	11	1'320.00 CHF
6. Installation sur sites	590.00 CHF	11	6'490.00 CHF
7. Formation utilisateur/trices	offert	6	0.00 CHF
8. Extension garanties 10 ans	800.00 CHF	11	8 800.00 CHF
Total			88'429.00 CHF
Divers et imprévus			3 493.00 CHF
Total hors taxes			91'922.00 CHF
TVA et arrondi	7.70%		7'078.00 CHF
TOTAL TTC			99'000.00 CHF

Remarque : le câblage électrique 230V ainsi que la dépose des anciens tableaux sont à la charge des communes propriétaires des collèges concernés.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu le préavis 05/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 99'000.00 TTC, destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et à la mise en place d'un contrat d'entretien et maintenance des systèmes interactifs

Ouï le rapport de la commission ad hoc « Bâtiments »

Ouï le rapport de la commission « Gestion/Finances »

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'accorder au Comité directeur de l'AISGE un crédit de CHF 99'000.00 TTC destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et à la mise en place d'un contrat d'entretien et maintenance des systèmes interactifs
de financer ce dernier par un emprunt bancaire ou, si les finances le permettent, par la trésorerie courante
d'amortir cet objet sur une période de 10 ans.

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE dans sa séance du 22 avril 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR AISGE :
La Présidente La Secrétaire générale :

Florence SAGE Dominique ALTHAUS